

Règlement Trail « Detox du Causse »

Article 1 : Organismes

Le trail « detox du Causse » est une course nature organisée par l'association (loi 1901) Comité départemental de triathlon de l'Aveyron section raids. Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment via le formulaire de contact par mail comitetriathlon12@gmail.com ou par tel : 06 08 90 27 57

Article 2 : Date, Horaires et circuits

La « detox » du causse aura lieu le dimanche 07 janvier 2024 à Sébazac-Concourès au départ du stade Christian Dumas à Sébazac-Concourès , pour un départ de course à partir de 8h45 ; Il est composé de trois parcours .

- La « detox » du Causse : une course nature de 18kms sur un parcours facile avec 150 d+ sur chemins et « singles ». (Un ravitaillement à mi-parcours) ; parcours accessible aux marcheurs et marche nordique, à partir de 16 ans avec autorisation parentale.
- La « drainante » du causse : une course nature de 11kms sur un parcours facile 70 d+ sur chemins et « singles ». Ravitaillement à l'arrivée, parcours accessible aux marcheurs et marche nordique, à partir de 16 ans avec autorisation parentale.
- La Cardabelle : Une course nature de 5km et 25 d+ pour les jeunes à partir de 14 ans avec autorisation parentale. Parcours accessible aux marcheurs et marche nordique.
- La «SuperMAN » : un trail orientation d'environ 10km sur un parcours facile sur chemins et « singles ». Ravitaillement à l'arrivée, parcours accessible aux marcheurs et marche nordique, à partir de 16 ans avec autorisation parentale.

Le retrait des dossards se fera en amont de la course la semaine avant sur différents lieux, magasin Decathlon et Ambassade du trail et sur place jusqu'à une demi-heure avant le départ de la course si les mesures sanitaires le permettent, au stade de Sébazac-Concourès. Les courses seront organisées en tenant compte des conditions sanitaires et des autorisations. Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course.

La « detox du Causse » sera support du challenge du Comité Départemental de Running sur le circuit de 11kms.

Horaires de départ :

- A partir de 8h30 : randonnée
- 9h35 : échauffement en musique
- 10h00 : trail 18km
- 10h05 : échauffement en musique
- 10h20 : trail 11 km
- 10h30 : trail orientation
- 10h45 : trail 5km courses jeunes

Article 3 : Conditions d'inscriptions

3-1 : Catégories d'âges

- Les parcours de 11 kms et 18 kms et trail orientation sont accessibles à partir de la catégorie cadet (FFA) 16 ans et +
- Le parcours de 5 km « La Cardabelle » est accessible à partir de 14 ans et +

3-2 : Mineurs

Les mineurs peuvent s'inscrire sur un des trois parcours à condition qu'ils aient plus de 16 ans révolu le jour de la course. Une autorisation parentale sera à fournir en pièce jointe sur le formulaire d'inscription ou à présenter sur place.

Les mineurs peuvent s'inscrire sur le parcours 5 km à condition qu'ils aient plus de 14 ans révolu le jour de la course. Une autorisation parentale sera à fournir en pièce jointe sur le formulaire d'inscription ou à présenter sur place.

3-3 : Certificat Médical et licences sportives

Licences acceptées

Les licences acceptées à l'exclusion de toutes les autres sont :

- **Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running** ou «**Pass' J'aime Courir**» délivrée par la FFA en cours de validité
- Licence sportive, en cours de validité à la date de la compétition, délivrée par une des fédérations agréées et sur laquelle doit apparaître, par tous

moyens, la non-contre-indication à la pratique du **sport en compétition**, de **l'athlétisme en compétition** ou de la **course à pied** en compétition

- Soit d'un **certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou du sport en compétition**, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

-

Certificats médicaux acceptés

Le certificat médical, daté de **moins de 1 an** à la date de la compétition, doit attester de l'absence de contre-indication à la pratique d'une des mentions suivantes :

- **Sport** en compétition
- **Athlétisme** en compétition
- **Course à pied** en compétition

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne via notre plateforme d'inscription sur chronométrage.com jusqu'au mercredi 3 janvier; ou sur place le jour de la course avec une majoration de 2 euros.

4-1 : Prix et augmentation de tarifs

Trail 18 Kms >> 15 € jusqu'au 01 Janvier 2024

Changement de tarifs : + 2 € jusqu'au 05/01 à 00h00 clôture des inscriptions internet.

+ 4 € si inscription le 06/01 à Décathlon

Pas d'inscription sur place

Trail 10 Kms >> 10 € jusqu'au 01 Janvier 2024

Changement de tarifs : + 2 € jusqu'au 05/01 à 00h00 clôture des inscriptions internet.

+ 4 € si inscription le 06/01 à Décathlon

Pas d'inscription sur place

Trail 5 Kms >> 5 € jusqu'au 01 Janvier 2024 puis

Changement de tarifs : + 2 € jusqu'au 05/01 à 00h00 clôture des inscriptions internet.

+ 4 € si inscription le 06/01 à Décathlon

Pas d'inscription sur place

Trail'O >> 7 € jusqu'au 01 Janvier 2024

Changement de tarifs : + 2 € jusqu'au 05/01 à 00h00 clôture des inscriptions internet.

+ 4 € si inscription le 06/01 à Décathlon

Pas d'inscription sur place

Marche Nordique >> 5 € jusqu'au 01 Janvier 2024

Changement de tarifs : + 2 € jusqu'au jour de la course.

Inscription sur place possible

Rando >> 5 € jusqu'au 01 Janvier 2024

Changement de tarifs : + 2 € jusqu'au jour de la course.

Inscription sur place possible

4-2 : Revente ou cession de dossard (voir remboursement)

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

4-3 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical du remplaçant avant le 2 janvier 2024.

Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de ALLIANZ . Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, une équipe de secouristes. Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement.

Articles 7 : Chronométrage, récompenses

Le chronométrage est assuré par nos soins via le logiciel de chronométrage GM CAP. Le port d'un dossard ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

Article 8 : classements et récompenses

- Le 18 km : les 3 premières féminines et 3 premiers hommes
- Le 11 km : Les 3 premières féminines et 3 premiers hommes
- le 5 km : les 3 premiers jeunes (14/16ans)

Un cadeau sera distribué à chaque coureur. Les classements seront diffusés le soir même sur le site de la course.

Une soupe détox ainsi que des boissons chaudes détox seront offertes aux participants, dans la mesure des possibilités sanitaires du moment.

Article 9 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif. Tout concurrent qui abandonne sur le parcours est tenu d'en avertir l'organisation avant de quitter les lieux.

Article 10 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 11 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, moins 2 euros de frais fixe d'enregistrement. ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries,) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions moins les frais d'inscriptions de 2 euros ou au report des épreuves à une date ultérieure.